DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025-CM/040 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE FETES ET TRADITIONS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

Secrétaire de séance : BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Comité fêtes et traditions reste un partenaire de rigueur dans la tenue de la traditionnelle fête du chouchou.

Il se positionne notamment dans l'organisation des concours de beauté, de dessin et gastronomie. Il apporte également une attention toute particulière dans la promotion des artistes de Salazie en leur permettant de se produire sur scène à ces occasions.

Il souhaite étendre sa coopération sur les autres évènementiels qui apportent une plus-value sur le territoire communale.

Pour mener à bien ces opérations, le comité fêtes et traditions sollicite une contribution financière de la collectivité pour un montant de 50 000.00 € au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :
- **D'approuver la convention de partenariat à venir entre la Commune de Salazie et le Comité fêtes et traditions.**

ARTICLE 2 :
- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 50 000.00 € à l'association Comité fêtes et traditions.**

ARTICLE 3 :
- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 4 :
- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document et notamment la convention d'objectifs et de moyens se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-040-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025